

# La Boite à Questions

Cette rubrique vous permet d'obtenir les réponses aux questions les plus souvent posées... en fonction des périodes auxquelles nous nous trouvons...



## **Comment se déroule une Porte Ouverte à l'IFA ?**

Le but des « Portes Ouvertes » est de fournir aux visiteurs un maximum d'informations aux candidats à propos :

- des formations, de leur déroulement, de leurs contenus,
- des formations en alternance,
- des contrats d'apprentissage, de professionnalisation, des statuts,
- de l'IFA Marcel Sauvage notamment de son fonctionnement, ses valeurs, ses exigences,
- de la recherche d'entreprises, de la stratégie à mettre en place pour cette recherche, des aides et conseils proposés pour l'IFA pour soutenir les candidats dans leur recherche d'entreprise,
- de permettre aux visiteurs de visiter le Centre, le Self, les locaux, les salles de cours, le Centre de Ressources Documentaires, le Restaurant Pédagogique...

Au cours de cette Porte Ouverte, vous rencontrerez les équipes des filières (responsables, enseignants, apprentis, stagiaires ...).

Vous pourrez également retirer un dossier de candidature qui sera à remplir et à retourner dans les meilleurs délais.



## **Combien de temps dois-je consacrer à la Porte Ouverte pour avoir toutes les informations ?**

Pour obtenir l'ensemble des informations, comptez 1 h 00 à 1 h 30.



## **J'ai utilisé le site Internet de l'IFA pour m'inscrire en ligne... dois-je considérer que mon inscription est effective ?**

**NON ATTENTION !** L'inscription dans un Centre de Formation en Alternance n'est effective qu'à partir du moment où le candidat a signé un Contrat en alternance (Apprentissage ou Professionnalisation) avec une entreprise d'accueil.

Cette condition est également nécessaire pour pouvoir assister aux cours et avoir accès aux outils pédagogiques de l'IFA.

Dans le cadre d'une inscription à un stage de formation proposé et financé par la Région ou Pôle Emploi, cette démarche de recherche d'entreprise n'est pas obligatoire avant le démarrage du stage. Elle aura lieu dans le cadre de la formation. Dans ce cas, l'accord pour intégrer la formation vous est signifiée directement par l'IFA.



## **Puis-je (ou dois-je) utiliser le portail Administration Post Bac (APB) pour m'inscrire à une formation en alternance (apprentissage ou professionnalisation) ?**

**ATTENTION ! NON !** Comme vous pouvez le constater le portail APB (Administration Post Bac) et son utilisation sont exclusivement consacrés et réservés aux jeunes qui souhaitent préparer leurs diplômes dans un établissement (lycée, université, ...) dépendant de l'Education Nationale.

Certaines grandes écoles sont également concernées...

L'inscription au Portail Administration Post Bac n'est pas nécessaire pour intégrer un CFA ou un établissement de formation professionnelle.



### **Que se passe-t-il après la Porte Ouverte ?**

Après la Porte Ouverte, un certain nombre d'étapes vous seront décrites progressivement dans cette rubrique et feront l'objet d'autres questions auxquelles nous répondrons régulièrement.

La première consigne à retenir : **RETOURNER votre dossier le plus tôt possible avant même d'avoir trouvé une entreprise ou commencé les démarches de recherche.**